

NOTICE SUR LE DEROULEMENT D'UN SINISTRE

Merci d'avoir choisi YAM PARIS 15 pour réaliser les travaux de réparation de vos deux roues.

ETAPES

- Vous **déclarez votre sinistre** auprès de votre assurance et suivez ses instructions concernant les modalités de rdv avec l'expert.
- **Appelez-nous** pour nous informer de la date d'expertise afin de définir ensemble la date de dépôt de votre véhicule.
 - ▶ Si le sinistre nécessite un démontage pour évaluer les dégâts, nous vous demanderons de déposer votre deux roues 1 à 2 jours avant le rendez-vous d'expertise. (*Sauf si le scooter doit être déposé avant pour une raison inévitable.*)
 - ▶ Si vous le déposez le jour du passage de l'expert, vous devez impérativement le faire avant 9h00.
- Lors du dépôt de votre véhicule, **nous dressons ensemble une liste** des éléments endommagés. Prévoyez donc du temps !
- **L'expert** est missionné par votre assurance pour se mettre d'accord avec nous sur la nature et le montant des réparations. Notre objectif est de vous défendre au mieux pour vous rendre votre machine dans un état au moins équivalent à celui dans lequel il était avant le sinistre à l'issue des réparations.
- **Vous récupérez votre machine le soir** de votre dépôt au plus tard à 18H30 sauf indication contraire de notre part. Nous ferons le bilan de ce qui ne serait éventuellement pas pris en charge par l'expert.

Vous êtes en droit de contester un refus de prise en charge d'une pièce par l'expert. Dans ce cas il est nécessaire de prendre contact avec l'expert en charge de votre dossier.

- **Nous établissons un devis** généralement entre 1 et 3 jours après l'expertise, qui est envoyé à l'expert à vous également.
- Nous devons **attendre le rapport d'expertise (réponse de l'expert)** avant de commander les pièces et de débiter les réparations.

Nous ne pouvons garantir de délai de réponse, un expert rapide doit nous répondre sous 3 jours ouvrés. N'hésitez pas à relancer l'expert sans rapport au-delà de 7 jours.

- Lorsque nous recevons le rapport d'expertise, **nous vous contactons** et vous communiquons :
 - Les conclusions du rapport d'expertise et si les accessoires sont pris en charge au titre de votre contrat d'assurance (*dépend de votre responsabilité lors du sinistre et de vos garanties souscrites concernant les accessoires auprès de votre assurance*).

Cas possibles lors du rapport d'expertise :

- ➔ 1^{er} cas, votre véhicule est économiquement réparable : Cela veut dire que les réparations sont inférieures à sa valeur.
 - ☛ Vous faites réparer le véhicule
 - ☛ Vous cédez votre véhicule à l'assurance et demandez son remboursement à la valeur estimée par l'expert.
- ➔ 3^e cas, procédure RSV (réparation supérieure à sa valeur) : économiquement irréparable, deux choix s'offrent à vous :
 - ☛ Vous cédez votre véhicule à l'assurance pour le montant estimé par l'expert.
 - ☛ Vous conservez votre véhicule, l'assurance vous versera alors le montant estimé par l'expert moins la valeur résiduelle de votre véhicule (valeur du véhicule après sinistre estimé par l'expert)

Si vous rachetez votre épave, votre carte grise est bloquée donc le véhicule ne peut être vendu que pour pièces, sauf si vous faites toutes les réparations et le faites repasser devant un expert (payant).

Vous décidez de ne pas réparer

Vous êtes libre de décider de ne pas faire les réparations, nous facturons un forfait de 70€ pour l'expertise additionné du montant de la main d'œuvre de démontage et remontage si tel est le cas.

Vous décidez de faire réparer

→ Si vous avez une prise en charge de l'assurance, il n'est pas nécessaire de laisser un chèque de caution toutefois, si vous avez une franchise, vous devrez la régler à la commande.

→ Si vous n'avez pas de prise en charge de l'assurance, vous devrez nous laisser un chèque de caution dont le montant sera fixé en fonction du devis accepté par l'expert. L'encaissement sera effectué dans un délai d'un mois après les réparations afin de vous permettre de recevoir le règlement de l'assureur. (Délai moyen du remboursement des assurances)

Sans dépôt de caution aucune commande de pièces ne sera engagée.

- **Nous fixons une date de réparation** qui dépend de la disponibilité des pièces
- Vous déposez votre véhicule le jour et l'heure convenue
- **Vous récupérez votre véhicule** le soir même ou le lendemain sauf contre-indication de notre part.

DELAI

Le délai minimum des réparations si toutes les pièces sont disponibles ne peut être inférieur à 2 semaines.

Le délai moyen de rendez-vous atelier est de 2 semaines

Lorsque le constat a été effectué par la police, il faut prévoir au moins 1 mois pour le recevoir